

222C0091
FR0000121857-OP035-R07

11 janvier 2022

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

BEL
(Euronext Paris)

1. BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société BEL, soit du 24 décembre 2021 au 10 janvier 2022 inclus, la société anonyme Unibel a acquis 133 989 actions BEL au prix unitaire de 550 €.

À la clôture de l'offre publique de retrait, l'initiateur, qui est contrôlé directement et indirectement par les familles Fiévet et Sauvin, détient, de concert avec celles-ci et la société par actions simplifiée Société Industrielle Commerciale et de Participation qu'elle contrôle, 6 694 540¹ actions BEL représentant 9 890 184 droits de vote, soit 97,41% du capital et au moins 83,33%² des droits de vote de la société³.

2. La suspension de la cotation des actions de la société BEL est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.
3. Il est rappelé qu'un recours a été introduit devant la cour d'appel de Paris concernant l'offre initiée par la société Unibel, laquelle a pris certains engagements qui figurent dans D&I 222C0036 en date du 5 janvier 2022.

¹ En ce compris 1 591 472 actions d'autocontrôle et 80 620 actions auto-détenues, assimilées aux actions détenues par l'initiateur en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 2° du code de commerce.

² Il est rappelé que les actions BEL détenues en propre par la société et via une boucle d'auto-contrôle sont privées de droit de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 6 872 335 actions représentant au plus 11 868 561 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.